

Maisons & Balcons Fleuries

**Concours 2026
Ouvert à tous**

**Inscription auprès de la Direction des Services Techniques
jusqu'au 30 juin 2026 inclus**

Bulletin d'inscription à retirer :

en Mairie, aux Services Techniques, à la Bibliothèque, au Château Guillemaud, au Service Culture et sur le site internet : www.ville-seclin.fr



Règlement

Article 1 :

Peuvent participer au concours des maisons fleuries : les propriétaires ou locataires des maisons d'habitation, les magasins, les établissements commerciaux, industriels et agricoles, les bâtiments administratifs ou similaires.

Article 2 :

Le concours des maisons et balcons fleuris comporte deux catégories.

1^{re} catégorie : maison avec espaces verts et/ou fleuris visibles de la rue et bâtiments industriels, publics et ruraux.

2^{ème} catégorie : immeubles collectifs, cours, courées, balcons, terrasses, murs fleuris, plus généralement le fleurissement en hors sol (bacs et balconnières).

Article 3 :

Il ne sera pas tenu compte des fleurs artificielles.

Article 4 :

La participation au concours est interdite aux membres du jury et aux fleuristes professionnels.

Article 5 :

Le tableau de notation se présente en 4 colonnes chacune notée sur 5, et tenant compte de la :

- Propreté générale,
- Quantité des différentes espèces horticoles,
- Qualité des différentes espèces horticoles,
- Harmonie, aspect général.

L'ensemble des catégories est pris en compte par le prisme **d'une gestion raisonnée*** de l'espace vert et/ou fleuri.

Le tout est rapporté à une note sur 20 pour chaque catégorie.

*** Quelques explications concernant la gestion raisonnée : la collecte des eaux de pluie, le paillage des massifs, l'utilisation de pièges à insectes indésirables, présence d'un point d'eau pour les oiseaux, utilisation réduite des insecticides, pesticides et désherbants, plantations privilégiées de vivace et d'arbustes.**

Article 6 :

Des prix seront attribués aux lauréats par la municipalité suivant les décisions prises par les membres du jury.

Article 7 :

Le concours «Saison 2026» s'étale du 30 juin au 31 juillet 2025 inclus, période durant laquelle sera réalisé un passage du jury.

Article 8 :

L'adhésion au concours entraîne de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 9 :

Les inscriptions seront reçues à la Direction des Services Techniques jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

Article 10 :

Les lauréats du premier prix de chaque catégorie seront classés hors concours pendant un an mais pourront participer comme candidat libre.

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél: 03.20.62.94.60

Pour le 30 juin 2026 inclus au PLUS TARD



La ville de Seclin vous invite à fleurir vos maisons,
vos fenêtres, balcons et cours.

1^{ère} catégorie : maisons avec espaces verts
2^{ème} catégorie : balcons et courées et collectifs

Notre jury vous encourage à participer et vous précise qu'une attention
toute particulière sera portée aux candidats ayant intégré
une gestion raisonnée de leur fleurissement.



Bulletin d'inscription
Concours des Maisons et Balcons Fleuris - édition 2026

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél : 03.20.62.94.60
pour le 30 juin 2026 AU PLUS TARD

Joindre impérativement à toute inscription un R.I.B/IBAN

Nom :

Prénom :

Adresse précise : pour les appartements, indiquer aussi le nombre de fenêtres
et la localisation précise (étage, nom de la rue où elles sont visibles...)

.....
.....

N° de téléphone :

Catégorie choisie :

1^{ère}

2^{ème}

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les Services Techniques. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le DPO de la Ville de Seclin : dpo@ville-seclin.fr